

Image not found or type unknown



## Droits sur les charges provisoires

Par **BoAllain**, le **19/10/2009** à **18:37**

Bonjour, étant sortis d'un appartement (450€ par mois plus 35€ de charges provisoires) fin juillet en superbe état, je devais récupérer une caution de 840€ (2 mois).  
A ma grande surprise j'ai reçu un chèque de 383€!  
Le courrier accompagnant le chèque de l'agence me dit que le bailleur leur a retourné différents papiers: les relevés des charges locatives et les relevés des taxes d'ordures ménagères.  
Comme je payais 35€ de charges [s]provisoire[s] ils me retirent sur ma caution les charges dues de 2006, 2007, 2008 et 2009!  
A-t-il le droit?  
Et pour montrer la sincérité du propriétaire il me retire aussi les taxes d'ordures ménagères 2006, 2007, 2008, 2009 que j'ai payés tous les ans! numéro de chèques à l'appui.  
Quels sont mes droits envers tout ça?  
Que dois-je faire?  
Merci d'avance pour vos réponses.